

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 37
Présents : 30
Pouvoirs : 6
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 17/09/2019

Le 23 Septembre 2019, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Gilles LEMOINE (Remplaçant Anny SANLAVILLE), Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante Raymond MOUSSY), Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Michel RAYMOND), Christine CIOLFI (Pouvoir Etienne SERRAT), André COLLON (Pouvoir Jean-Claude AUBERT), Vincent LAUTIER (Pouvoir Jacky DUTRUC), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Anny SANLAVILLE (Remplacée par Gilles LEMOINE), Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX), Dominique VIAL.

Assistaient : /

Secrétaire de séance : Brigitte COULON

OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Mme Brigitte COULON, 1^{ère} Vice-Présidente chargée des Finances, présente la proposition de décision modificative du BUDGET PRINCIPAL 2019 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à 130 559,18 €
- en section d'investissement (dépenses et recettes) à 0,00 €

En fonctionnement, cette délibération permet d'augmenter les crédits pour :

- Financer la prolongation des contrats d'assurances de 6 mois (juillet à décembre 2019) suite à la défaillance de l'AMO chargé de préparer la consultation.
- Provisionner le compte 6284 de 9 000€ dus à la commune de Trévoux pour l'utilisation du gymnase Sapaly et la piscine par les élèves du collège et du lycée (régularisation dernier trimestre 2018).
- Financer l'augmentation du FPIC dont la notification indique un montant de 101 029€ supérieur aux 80 000€ prévus au Budget Primitif.
- De tenir compte de la baisse de 6 526€ de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (attendus 144 964€, perçus 138 438€).
- De régulariser les écritures de charges transférées de l'exercice antérieur, non soldées pour 68 965,18.

Ces écritures sont équilibrées avec une augmentation des dépenses imprévues en fonctionnement de 21 565€ et à l'augmentation de la compensation de la CFE (attendu 3 000€ perçus 71 120€).

En investissement, il s'agit :

- D'augmenter l'autorisation de programme et les crédits de paiement 2019 de l'AP/CP 1001 accessibilité des arrêts de bus, de 13 000€ compensés par une diminution des dépenses imprévues en investissement du même montant,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

➤ **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du Budget Principal 2019 suivante :

D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
					Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	
D		011	6161	0200	assurance multirisque	10 000,00		prolongation des contrats d'assurance sur 6 mois (juillet à décembre) suite défaillance AMO
D		011	6284	4115	redevance pour services rendus	5 500,00		augmentation crédits pour utilisation du gymnase Sapaly de Trévoux par élèves collège et lycée
D		011	6284	4131	redevance pour services rendus	3 500,00		augmentation crédits pour utilisation de la piscine de Trévoux par élèves collège et lycée
D		014	739223	01	FPIC	21 029,00		FPIC notifié à 101 029€ le 25/06/2019 soit + 21 029€ par rapport au prévision budgétaire
D		022	022	01	dépenses imprévues en fonctionnement	21 565,00		équilibre budgétaire
R		74	748313	01	DCRTP - dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle		-6 526,00	réduction de la DCRTP - notification de la DDFIP
R		74	748314	01	dotation unique compensation spécifique taxe professionnelle/CFE		68 120,00	augmentation de la compensation CFE de 3000€ prévus au BP à 71 270€ notifié par la DDFIP en août 2019
D		011	60611	01	eau assainissement	5 392,12		régularisation des écritures de charges transférées de l'exercice antérieur non soldées
D		011	60612	01	énergie électricité	5 467,18		
D		011	60632	01	fourniture petit équipement	76,65		
D		011	6064	01	fournitures administratives	42,00		
D		011	6068	01	autres matières et fournitures	676,83		
D		011	611	01	contrats de prestations de services	2 437,00		
D		011	6135	01	locations mobilières	721,58		
D		011	61521	01	terrains	893,32		
D		011	615221	01	entretien et réparation de bâtiments publics	7 976,99		
D		011	615231	01	entretien et réparation de voiries	18 688,45		
D		011	61551	01	matériel roulant	338,70		
D		011	6156	01	maintenance	4 711,42		
D		011	6182	01	documentation générale et technique	1 455,83		
D		011	6184	01	versement à des organismes de formation	737,84		
D		011	6226	01	honoraires	10 236,60		

D		011	6232	01	fêtes et cérémonies	210,00		
D		011	6237	01	publications	954,00		
D		011	6261	01	frais d'affranchissement	1 343,09		
D		011	6262	01	frais de télécommunications	5 069,35		
D		011	6281	01	concours divers (cotisations)	30,00		
D		011	6282	01	frais de gardiennage	105,83		
D		011	6283	01	frais de nettoyage des locaux	1 400,40		
R		77	7718	01	autres produits exceptionnels sur opérations de gestlon		68 965,18	
					TOTAL	130 559,18	130 559,18	

D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	Observations
					Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits		
D	1001	23	2314	81502	APCP accessibilité des arrêts de bus	13 000,00			convention pour les travaux de mise aux normes et accessibilité de l'arrêt de bus de Sainte Euphémie .
D		020	020	01	dépenses imprévues en investissement	-13 000,00			équilibre budgétaire
					TOTAL	0,00	0,00		

- **DE MODIFIER L'AP/CP 1001**, en augmentant le montant de l'autorisation de programme de 13 000€ (qui passe ainsi de 460 000 à 473 000€), ajoutés aux crédits de paiements CP2019 qui passent ainsi de 161 062 à 174 062€).

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **26 SEP. 2019** A Trévoux, le 23/09/2019
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20190923-2019C100-FI
Affichage le :

26 SEP. 2019

**Le Président,
Bernard GRISON**

